

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 9 janvier 2017 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Serge Lafontaine, Michel Dénommé, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; Réjean Côté, Marc Émond.

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RÉFLEXION

2017-01-01; LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-02; ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 Décembre 2016 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-03; ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2016

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 19 Décembre 2016 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-04; ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 25-11-2016 au 31-12-2016 pour un montant de 36 231.58 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 12,134.44 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 80,092.67 \$

Paiements et frais pris à même le compte bancaire durant le mois de décembre 11,364.55\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-05; RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE
JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'avocats Deveau Avocats nous propose de renouveler notre contrat selon les termes et conditions suivantes;

- **Durée de contrat;** 1 an, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;
- **Honoraires forfaitaires;** pour un service de consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité, au montant de 700.00\$ par année plus taxes et déboursés le cas échéant;
- **Personnes autorisées à consulter;** le maire, la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Pour tous les mandats demandés;** taux horaire de 180\$ de l'heure, taxes et débours en sus;
- **Honoraires pour les dossiers de perception de taxes;** 10 % du montant recouvré, ou un minimum de 200\$, soit le montant le plus élevé des deux, taxes et débours en sus, ce montant n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de renouveler notre contrat avec la firme Deveau Avocats selon la proposition ci-haut mentionnée.

Adoptée à l'unanimité

**2017-01-06; SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT
EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES
MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES,
DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE
L'UMQ**

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel

d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Dénommé,

APPUYÉ PAR : le conseiller Réjean Lafond

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

Adoptée à l'unanimité

2016-01-07; PLAISIRS D'HIVER 2017

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de s'inscrire auprès de l'unité régionale des loisirs de l'Outaouais pour les plaisirs d'hiver 2017.

La journée sélectionnée sera le dimanche 12 février de 13.00 à 16.00 heures pour du patin, de la marche et de la glissade.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-08; FORMATION

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'inscrire le maire ainsi que la directrice générale et directrice adjointe à la formation intitulée « Les relations de travail et la gestion des conflits » donnée par la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu le 17 février 2017 à Maniwaki.

Les coûts pour chaque inscription sont de 385\$ pour un total de 1327.96\$.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-09; AVIS DE MOTION

Règlement numéro SQ 2017-001 « Concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur la conseillère Christianne Cloutier qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-001 R.M. xxx « *Concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2017-01-10; AVIS DE MOTION

Règlement numéro SQ 2017-002 « Concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Michel Dénomme qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-002 R.M. « *Concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2017-01-11; AVIS DE MOTION

Règlement numéro SQ 2017-003 « Concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Serge Lafontaine qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-003 R.M. xxx « *Concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2017-01-12; AVIS DE MOTION

Règlement numéro SQ 2017-004 « Concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Claude Desjardins qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-004 R.M. xxx « *Concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2017-01-13; AVIS DE MOTION

Règlement numéro SQ 2017-005 « Concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Ward O'Connor qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-005 R.M. xxx « *Concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.
2017-01-14; AVIS DE MOTION

Règlement numéro SQ 2017-006 « Concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Réjean Lafond qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-006 R.M. xxx « *Concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2017-01-15; AVIS DE MOTION

Règlement numéro SQ 2017-007 « Concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec »

Avis de motion est par la présente donné par monsieur la conseillère Christianne Cloutier qu'un règlement portant le numéro SQ 2017-007 R.M. xxx « *Concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2017-01-16 ; LISTE DES POMPIERS AU 1^{ER} JANVIER 2017

Proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'accepter la liste des pompiers au 1^{er} janvier déposée par le directeur Serge Boisvert.

Serge Boisvert, directeur
André Nault, lieutenant
Hugo Cécire, Éric Charrette, Jocelyn Crytes, Rémy Dupont, Michael Gagnon
Daniel Lamarche, Marc-Antoine Langevin, Raoul Lapratte, Stéphane Mercier, Stéphane Séguin, Sébastien Saumure, Rok Séguin,

Pour un total de 14 pompiers

Adoptée à l'unanimité

2017-01-17 ; INDEXATION DES SALAIRES

Le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu d'indexer de 2.5 % de l'heure le salaire des employés pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-18 ; ADOPTION DU BUDGET DE LA RIAM

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'adopter le budget 2017 de la régie de l'aéroport. Notre cotisation pour l'année 2017 sera de 10,163\$

Adoptée à l'unanimité

2017-01-19; AIDE FINANCIÈRE/CARNAVAL

Proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu d'accorder une aide financière de 1,000 \$ au comité des citoyens pour l'organisation du carnaval annuel qui se tiendra les 2, 3, 4 et 5, février 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-20; DEMANDE À LA C.S.H.B./TRANSFERT DE BIBLIOTHEQUE A L'ÉCOLE DOMINIQUE SAVIO

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire réaménager la bibliothèque municipale afin qu'elle soit plus accessible;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire étudier la possibilité de transférer la bibliothèque à l'école Dominique Savio;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de mandater le maire à rencontrer la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour voir à la possibilité de transférer la bibliothèque municipale à l'école Dominique Savio.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-21; MANDAT AUX ARPENTEURS/CHEMIN DE MONTCERF

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'autorisation de la CPTAQ d'aliéner ainsi que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie approximative de 4,777 mètres carrés, correspondant à une partie des lots 3,319 720 et 3, 319 724 du cadastre de Québec et ce afin de relocaliser un chemin public en partie effondré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de mandater la firme d'arpenteurs AGR.SAT de procéder à l'arpentage des lots mentionnés.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-22; MANDAT AU SGM DE LA MRCVG/DEMANDE DE CA/CHEMIN DE MONTCERF.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à des travaux sur le chemin de Montcerf en bordure de la rivière;

CONSIDÉRANT QU'IL est obligatoire d'obtenir un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant de débiter les travaux;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'autoriser le service de génie municipal de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-23; ADMINISTRATION DU SITE WEB

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, Monsieur Jacques Gauthier fait la gestion du site WEB de la municipalité;

CONSIDÉRANT Qu'il doit refaire celui-ci avec un nouveau programme;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé est de 1,500\$ annuellement selon l'entente proposée et tout travail supplémentaire tel que; prises de photos, ajout de nouvelles pages, création de documents, etc. seront soumis à un tarif horaire de 50\$/heure pour une heure minimum.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de renouveler notre entente pour la gestion du site WEB avec Monsieur Jacques Gauthier de Montcerf-Lytton pour un montant annuel de 1,500\$.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-24; RÉSULTAT DU CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de remettre les prix aux gagnants du concours de décorations de Noël.

Quinze (15) personnes ont participé cette année.

Prix d'excellence de 100 \$;
Mme Sonia Larche au 119 principale sud

Prix pour l'originalité de 50 \$;
Monsieur Armand Séguin au 79 chemin du Lac Lytton

Coup de cœur de 50 \$;
Monsieur Marc Émond au 55 Principale Nord

Les deux prix de participation de 25.00 \$ seront remis à Madame Julie Côté et Monsieur Luc Roy.

Il est entendu de remettre des cartes cadeaux en prix afin d'encourager la paroisse.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-25; ACHAT DE PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT QUE des estimés ont été demandés pour l'achat d'un nouveau photocopieur avec impression en couleur ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus avantageuse est un Konica Minolta BIZHUB C308 avec plusieurs accessoires au prix de 7975.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire acheter cet appareil sur un plan de location de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le montant mensuel sera de 160.00\$ par mois plus taxes avec un résiduel de moins de 10%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de faire l'achat du photocopieur ci-avant mentionné de Bureautech

Inc de Mont-Laurier et d'autoriser la directrice générale à signer les documents relatifs à cet achat en location.

Adoptée à l'unanimité

2009-11-186

2017-01-26; SIGNATAIRES POUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE pour le compte courant à la Banque Nationale, les signataires désignés sont; Monsieur le Maire Alain Fortin, Madame Liliane Crytes, directrice générale et secrétaire, trésorière, Monsieur le conseiller Serge Lafontaine et Madame Martine Duperré, adjointe à la direction ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Duperré n'est plus à l'emploi de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle directrice adjointe et secrétaire trésorière est Madame Alexandra Désabrais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et résolu de demander à la Banque Nationale d'enlever le nom de madame Martine Duperré et d'ajouter le nom de madame Alexandra Désabrais comme signataires, mais il est entendu qu'un chèque devra être signé conjointement par le maire ou l' élu et la directrice ou son adjointe;

Adoptée à l'unanimité

2017-01-27; DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC/CHEMIN # 5 BARRAGE MERCIER

CONSIDÉRANT QUE sur le chemin # 5 du Barrage Mercier plusieurs arbres sont à proximité des fils Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de tempête de neige, de verglas ou lors de pluie torrentielle, plusieurs résidents du secteur manquent d'électricité très souvent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de demander à Hydro-Québec de planifier de l' élagage du chemin # 5 du Barrage Mercier le plus tôt possible.

Adoptée à l'unanimité.

2017-01-28; DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC/POTEAU

QU'une demande a déjà été envoyée à Hydro-Québec pour réparer un poteau situé sur le chemin de Montcerf près de la propriété située au 131 chemin de Montcerf;

CONSIDÉRANT QU'aucune intervention n'a été effectuée encore sur ce poteau;

CONSIDÉRANT QU'advenant un bris, une majeure partie des résidents du secteur du chemin de Montcerf et du rang six seront privés d'électricité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander à Hydro-Québec de procéder le plus rapidement possible à la réparation demandée.

Adoptée à l'unanimité

2017-01-29; RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine il est résolu de renouveler nos assurances générales, responsabilités et véhicules avec la mutuelle des municipalités pour l'année 2017 pour un montant de 22,777 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

2017-01-30; LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, à 21.15 h. le conseiller Réjean Lafond propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice générale,